

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés lors de la séance du 31 mai 2023

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230605-5-DE

Réception par le Préfet : 05-06-2023

Publication le : 05-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD de **Corcoué-sur-Logne** ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU de **La Marne** ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ;
M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY de **Machecoul - Saint-Même** ;
M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON de **Paulx** ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte** ;
Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, de **Saint-Mars-de-Coutais**
M. Thierry GRASSINEAU, de **Legé** qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD
Mme Flore GOUON, de **Touvois**,
M. Alban SAUVAGET, de **Corcoué-sur-Logne**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, de **Paulx**

OBJET : PROJET D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : ADOPTION DES STATUTS DE LA SAS ENERGIE LOCALE SUD RETZ ATLANTIQUE

La présente délibération fait suite à la délibération du 5 juillet 2022 dans laquelle le Conseil communautaire a formulé son accord de principe pour contribuer au développement du projet de centrale photovoltaïque sur la toiture de Logistique Loisirs et Sports (LSL) dans la commune de Machecoul-Saint-Même.

Depuis cette délibération, la SEM SYDELA ENERGIE 44 (devenue SEM ENR 44) a poursuivi ses démarches pour concrétiser le projet, à savoir :

- Une société dédiée au projet, la SAS SOLAIRE SE 44-3, a été créée en juillet 2022, avec, dans un premier temps, la SEM SYDELA Energie 44 comme unique associée ;
- La SAS SOLAIRE SE 44-3 s'est vu notifiée, le 22 juillet 2022, une décision de non-opposition à l'installation des panneaux solaires sur la toiture du bâtiment LSL. Les délais de recours contre cette décision ont expiré, et le projet est donc sécurisé d'un point de vue du droit de l'urbanisme ;
- La SAS SOLAIRE SE 44-3 a déposé un dossier de candidature à l'appel d'offre de la CRE portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation. Par un courrier daté du 25 janvier 2023, la CRE l'a

désignée lauréate de l'appel d'offre. Le projet est ainsi éligible à un soutien de l'Etat *via* un complément de rémunération ;

- La SAS SOLAIRE SE 44-3 a lancé un appel d'offre en avril 2023 afin de sélectionner les prestataires qui assureront la fourniture et l'installation des panneaux. Les offres ont été remises et celles-ci sont en cours d'étude. L'attribution du marché doit intervenir début juin 2023 ;
- La SAS SOLAIRE SE 44-3 échange actuellement au sujet du bail encadrant l'implantation des panneaux sur l'entrepôt avec la société LSL, crédit-preneur du local, et le Crédit mutuel Real Estate Lease, crédit-bailleur.

Au regard de l'avancement du projet, il est proposé au Conseil communautaire de concrétiser son accord de principe en devenant associé de la société porteuse de projet aux côtés de la SEM SYDELA ENERGIE 44, future SEM ENR 44.

Cette association permettra à la Communauté de communes Sud Retz Atlantique d'avoir un pouvoir de décision au sein de la société, notamment en ce qui concerne le devenir de l'installation et de l'énergie produite (en votant par exemple pour orienter cette énergie vers des acteurs locaux plutôt que vers une vente sur les marchés).

Afin de sécuriser la place de la CCSRA dans le processus de décision, il est à noter que :

- L'ensemble des décisions stratégiques relatives à la société et au projet sont prises à l'unanimité (exception faite des décisions relatives à l'exclusion des associés) ;
- Toute entrée d'un nouvel associé est soumise à l'agrément de l'ensemble des associés. Ainsi, aucune nouvelle entrée au capital ne pourra avoir lieu sans l'accord de la CCSRA.

D'un point de vue financier, cette association implique :

- **La souscription d'actions nouvelles par la CCSRA.** Cela se traduira par le versement, sur le compte bancaire de la société SOLAIRE SE 44-3, d'un montant correspondant à la prise de participation. Ce montant sera de mille euros (1 000 €) ;
- Une fois que la CCSRA sera devenue associée et que la société Energie locale Sud Retz Atlantique aura effectué un appel de fonds, **le versement d'un apport en compte courant d'associé** à hauteur de deux cent mille euros (200 000 €). Cette opération consiste en un prêt, par l'associé, d'une somme d'argent à la société. Il convient de noter que ce prêt produit des intérêts pour l'associé prêteur. Cet apport sera formalisé par la signature d'une convention de compte courant. Les sommes versées permettront notamment à la société porteuse de projet de financer l'achat des panneaux et ainsi de sécuriser rapidement l'obtention de ce matériel.

Il est enfin précisé qu'une fois les Statuts signés, un Pacte d'associés pourra venir préciser les modalités de fonctionnement de la société.

Il est à noter que la prise de participation de la Communauté de communes à la société projet SAS SOLAIRE SE 44-3 entraîne une nouvelle dénomination de cette société : SAS ENERGIE LOCALE SUD RETZ ATLANTIQUE.

VU le projet de statuts « Energie Locale Sud Retz Atlantique »,

VU le projet de convention d'avance en compte courant,

VU les dispositions de l'article L2253-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les groupements de communes à participer au capital de société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire, et autorisant dans ce cadre les groupements de communes à consentir auxdites sociétés de production d'énergie renouvelable des avances en compte courant

VU la délibération du conseil communautaire en date du 5 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

- Adopte le projet de statuts de la société « Energie locale Sud Retz Atlantique » ;
- Dit qu'une décision modificative sera présentée lors du prochain communautaire afin d'acter la prise de participation à la société d'un montant de 1 000 € et afin d'acter l'apport en compte courant d'associé à hauteur de 200 000 €.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la bonne exécution de l'ensemble de la décision.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230613-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD de **Corcoué-sur-Logne** ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU de **La Marne** ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ;
M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY de **Machecoul - Saint-Même** ;
M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON de **Paulx** ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte** ;
Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, de **Saint-Mars-de-Coutais**,
M. Thierry GRASSINEAU, de **Legé** qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
Mme Flore GOUON, de **Touvois**,
M. Alban SAUVAGET, de **Corcoué-sur-Logne**.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, de **Paulx**

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE LA SEIGLERIE 3 – MACHECOUL-SAINT-MEME : CESSION AU PROFIT DE LA SCI NOMBALAIS

La SCI NOMBALAIS immatriculée au RCS sous le numéro 347 465 072 domiciliée « 76C route de Soullans, 85 300 Challans », représentée par Monsieur NOMBALAIS Philippe, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain cadastré C n° 2902 de 3 880 m², au sein du Parc d'Activité de la Seiglerie 3 à Machecoul-Saint-Même.

VU l'avis des Domaines en date du 17 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession de la parcelle C n°2902 d'une contenance d'environ 3 880 m², zone d'activités de la Seiglerie 3 au profit de la SCI NOMBALAIS,

FIXE le prix de cession à 20 € Hors Taxes le m² si le dépôt du permis de construire à lieu avant le 30 juin 2023. A défaut, le prix de cession sera porté à 25 € HT le m².

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par l'étude notariale Marchand-Candia, de Machecoul-Saint-Même.

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230613-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU GRAND MOULIN – LA MARNE : CESSIION AU PROFIT DE LA SARL CGA PRODUCTION ET DISTRIBUTION

La SARL CGA Distribution immatriculée au RCS sous le numéro 831 077 953 domiciliée « ZA du Butai, 7 impasse des Champs Fleuris, 44 320 Chaumes en Retz », représentée par Monsieur AUTRET Gérald, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain cadastré ZB 698 de 1 833 m² environ, au sein du Parc d'Activité du Grand Moulin à La Marne.

VU l'avis des Domaines en date du 4 août 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession de la parcelle ZB n° 698 d'une contenance d'environ 1 833 m², zone d'activités du Grand Moulin, au profit de la SARL CGA Production et Distribution,

FIXE le prix de cession à 25 € Hors Taxes le m² soit 45 825 € HT environ,

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par l'étude notariale Marchand-Candia, de Machecoul-Saint-Même.

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230613-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE BELLEFONTAINE – PAULX : CESSION AU PROFIT DE LA SCI CLODAVI INVESTISSEMENT

La SCI CLODAVI Investissement immatriculée au RCS sous le numéro 500 141 759 domiciliée « 8 rue des Clairières, ZAC du Taillis, 44 840 Les Sorinières », représentée par Monsieur GAILLARD Christophe, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain cadastré AC n°8 – 9 et 59 de 4 850 m² environ, au sein du Parc d'Activité Belle Fontaine à Paulx.

VU l'avis des Domaines en date du 11 avril 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE la cession des parcelles AC n° 8 et 9 et 59 d'une contenance d'environ 4 850 m², zone d'activités de la Seiglerie 3, au profit de la SCI CLODAVI INVESTISSEMENT,

FIXE le prix de cession à 18 € Hors Taxes le m² soit 87 300 € HT environ si le permis de construire est déposé au plus tard le 30 juin 2023, au-delà le prix sera porté à 20 euros HT le m²,

DÉCIDE de faire établir l'acte de vente correspondant par l'étude notariale Marchand-Candia, de Machecoul-Saint-Même.

DÉCIDE que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230613-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul - Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAVALD,
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : OFFICE DE TOURISME : VENTE DE LIVRES « 50EME ANNIVERSAIRE » AVEC LE JUMELAGE ALLEMAND

A l'occasion des 50 ans du Jumelage Allemand Machecoul-Uhlingen Birkendorf, le Comité de Jumelage a édité un livre souvenir « 50 ans d'amitié sans frontières ».

Ce bulletin de 48 pages, illustré de nombreuses photographies, retrace la création du jumelage, les rendez-vous anniversaires, les échanges de jeunes, les rencontres sportives et culturelles, le Carnaval... Il rend hommage aux élus et aux personnes, tant en Allemagne qu'en France, qui se sont engagés dans cette aventure.

L'ouvrage est écrit par Emmanuel Leduc, membre actif et qui fut longtemps président du jumelage.

Le Comité sollicite l'Office de Tourisme Sud Retz Atlantique pour être point de vente de ce livre, sa Présidente a rempli et signé la Convention de vente de produits en dépôt-vente.

Le prix de vente fixé par le Comité est de 15 € l'unité, et la Convention signée par le Comité fait état d'une commission sur les ventes de 1,50 € par livre vendu

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à signer la convention entre la Communauté de cor
jumelage allemand.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Pré:
Laurer



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230613-1-DE

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD de **Corcoué-sur-Logne** ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU de **La Marne** ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET de **Legé** ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY de **Machecoul - Saint-Même** ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON de **Paulx** ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte** ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais**.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, de **Saint-Mars-de-Coutais**
 M. Thierry GRASSINEAU, de **Legé** qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD
 Mme Flore GOUON, de **Touvois**,
 M. Alban SAUVAGET, de **Corcoué-sur-Logne**

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, de **Paulx**

OBJET : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Compte tenu de l'importance du parc immobilier de la Communauté de communes, des usages multiples et des obligations en matière de sobriété énergétique, la commission bâtiment réunie le 4 mai dernier propose l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier.

Le schéma directeur immobilier (SDI) est un document d'orientations stratégiques synthétisant la stratégie immobilière d'une structure à moyen ou long terme (~ 5 ans), et les opérations nécessaires à la mise en œuvre des axes stratégiques décidés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour l'élaboration d'un schéma directeur immobilier.
- **CHARGE** le Président de solliciter les subventions pour le financement de cette action.

Le Président,
Laure Le Président,
 Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230613-2-DE

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD de *Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU de *La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY de *Machecoul - Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON de *Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, de *Saint-Mars-de-Coutais*
 M. Thierry GRASSINEAU, de *Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, de *Corcoué-sur-Logne*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, de *Paulx*

OBJET : SIGNATURE MARCHES PUBLICS « TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL SUR LA VOIRIE ET FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE »

La Communauté de communes externalise les travaux de marquage au sol sur la voirie communale et la fourniture des panneaux de signalisation verticale, via des accords-cadres à bons de commandes.

Considérant la procédure lancée à savoir des marchés à procédure adaptée (MAPA), passé en application des dispositions de l'article R2123-1,1° du Code de la Commande publique,

Considérant les résultats de la consultation retranscrits dans le rapport d'analyses des offres,

Considérant le montant des marchés supérieur à 90 000 euros HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

➤ **AUTORISE le Président à signer** les pièces du marché pour les travaux de marquage au sol avec la société **ASR SIGNALISATION VENDEE ENTRETIEN MAINTENANCE (85 000 VENANSULT)** et pour un montant estimatif annuel maximum de 40 000 € HT marché reconductible 3 fois un an, soit 160 000 € HT.

➤ **AUTORISE le Président à signer** les pièces du marché pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale avec la société **LACROIX CITY (44 000 SAINT HERBLAIN)**, pour un montant estimatif annuel maximum de 40 000 € HT, marché reconductible 3 fois un an, soit 160 000 € HT.

Le Président,
 Laurent ROBIN
 Le Pré
 Laure



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE »

La Communauté de communes confie à un prestataire les travaux de marquage au sol sur la voirie communale et à un prestataire la fourniture des panneaux de signalisation, via des accords-cadres à bons de commandes.

Considérant la procédure lancée à savoir des marchés à procédure adaptée (MAPA), passé en application des dispositions de l'article R2123-1,1° du Code de la Commande publique,

Considérant les résultats de la consultation retranscrits dans le rapport d'analyses des offres,

Considérant le montant des marchés supérieur à 90 000 euros HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

➤ **AUTORISE le Président à signer** les pièces du marché avec la société **ASR SIGNALISATION VENDEE ENTRETIEN MAINTENANCE (85 000 VENANSULT)** pour un montant estimatif annuel maximum de 40 000 € HT marché reconductible 3 fois un an, soit 160 000 € HT.

➤ **AUTORISE le Président à signer** les pièces du marché avec la société **LACROIX CITY de Saint-Herblain**, pour un montant estimatif annuel maximum de 40 000 € HT, marché reconductible 3 fois un an, soit 160 000 € HT.

Le Président,
 Laurent ROBIN
 Le Pré
 Laure

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230605-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 05/06/2023

Publication le : 05-06-2023



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD de *Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU de *La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET de *Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY de *Machecoul - Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON de *Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, de *Saint-Mars-de-Coutais* ;
 M. Thierry GRASSINEAU, de *Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
 Mme Flore GOUON, de *Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, de *Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, de *Paulx*

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES « COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE »

La Communauté de communes confie à un prestataire la collecte en apport volontaire du verre et du papier.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié considérant le marché estimé à plus de 215 000 € HT :

- Date de publication sur le serveur marchés-sécurisés : vendredi 7 avril 2023
- Parution au BOAMP et au JOUE
-

La date et heures limites de réception des offres étaient fixées au mardi 9 mai 2023 à 12h00.
 4 candidats ont déposé une offre.

Considérant la procédure lancée à savoir un appel d'offres ouvert, passé en application des dispositions du Code de la Commande publique,

Considérant les résultats de la consultation retranscrits dans le rapport d'analyses des offres,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

➤ **AUTORISE le Président à signer le marché de prestation de services avec la société VEOLIA GRANDJOUAN sise 6 rue Nathalie SARRAUTE, TSA 70505 44205 NANTES Cédex 2 (Siret n° 867 800 51 estimatif annuel de 91 126 € HT, tranche ferme. Le marché est reconductible 2 fois années pour un montant de 273 378 € HT.**

Le Président,
 Laurent ROBIN

Le Pré:
 Laurer



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230615-1-DE

Réception par le Préfet : 15-06-2023

Publication le : 15-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais* ;
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD ;
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « CURAGE DES FOSSES »

La CCSRA confie à un prestataire le curage et la création de fossés, ainsi que le dérasement d'accotements sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ces prestations se déroulent pendant les périodes d'été et d'automne, via un accord cadre à bons de commandes.

Considérant la procédure lancée à savoir un marché à procédure adaptée (MAPA), passé en application des dispositions de l'article R2123-1,1° du Code de la Commande publique,

Considérant les résultats de la consultation retranscrits dans le rapport d'analyses des offres,

Considérant le montant du marché supérieur à 90 000 euros HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

➤ **AUTORISE le Président à signer** les pièces du marché avec la société 2LTP (44570 Trignac) pour un montant estimatif annuel maximum de 60 000 € HT, marché reconductible 3 fois un an, soit 240 000 € HT.

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230605-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-06-2023

Publication le : 05-06-2023

Le Président,
Laurent ROBINLe Pré:
Laurer

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais* ;
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAVALD ;
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : SIGNATURE MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « FOURNITURE, INSTALLATION et MISE EN SERVICE DES CONTROLES D'ACCES EN DECHETERIES »

La Communauté de communes confie à un prestataire la fourniture, l'installation et la mise en service d'un contrôle d'accès par cartes sur les déchèteries.

Considérant la procédure lancée à savoir un marché à procédure adaptée (MAPA), passé en application des dispositions de l'article R2123-1,1° du Code de la Commande publique,

Considérant les résultats de la consultation retranscrits dans le rapport d'analyses des offres,

Considérant le montant du marché supérieur à 90 000 euros HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

➤ **AUTORISE le Président à signer** les pièces du marché avec la société TRADIM sise 17 rue du Delta 75009 PARIS (Siret n° 420 505 0830 0030) pour un montant de 98 578 € HT correspondant à la solution de base ainsi les options relatives aux badges type AMC d'un montant de 19 200 € HT et l'option maintenance 1^{ère} année de 1 200 € HT. Soit un montant total de 118 978 € HT.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Pré:
Laurer



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230605-8-DE

Réception par le Préfet : 05-06-2023

Publication le : 05-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais* ;
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAVALD ;
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : SUPPRESSION DES COLONNES DE TRI DES EMBALLAGES

Pour le tri des emballages, les usagers ont un service en porte à porte avec des sacs de tri. Cette collecte est réalisée en régie avec un passage tous les 15 jours.

Ce dispositif permet d'apporter un service de proximité et nos camions compactent les emballages au fur et à mesure de la collecte. A la fin de chaque circuit, les sacs sont déposés au centre de transfert à Machecoul. Ensuite, ils sont acheminés au centre de tri situé à 70 kms avec un transport optimisé en semi-remorque.

La collecte des points d'apport volontaire est assurée en service délégué avec un camion grue qui transporte les emballages en direct au centre de tri. Chaque trajet est effectué avec un maximum d'environ 1 tonne soit plus de 200 allers/retours par an. Le montant annuel de cette prestation est d'environ 70 000 €. Le marché de collecte se terminera le 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 3 abstentions :

➤ **VALIDE** la suppression des colonnes de tri des emballages sur le territoire intercommunal à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Pr: Le Président,
Laurer Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230605-4-DE

Réception par le Préfet : 05-06-2023

Publication le : 05-06-2023

PROJET 1 Accompagner la pratique du compostage et la gestion sur place des déchets verts de jardin.

1a Développer la communication grand-public autour du compostage et du tri des biodéchets

1b Développer le compostage individuel des biodéchets et la gestion sur place des déchets verts de jardin via la formation

PROJET 2 Développer la valorisation des biodéchets issus de lieux collectifs et accompagner la mise en place de sites de compostage partagé (pied d'immeuble)

PROJET 3 Accompagner les « Gros producteurs » dans leurs obligations de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri à la source des biodéchets

3A. Garantir la phase « suivi de projet » dans les projets de compostage collectifs ou au sein des Etablissements recevant du public (ERP) en cours

3B. Assistance à CCSRA dans projet de compostage collectif et en entreprise

PROJET 4 Animer des temps de formation pour les services techniques pour une gestion écologique et raisonnée des espaces verts

DOCUMENT DE TRAVAIL

Référent CPIE LGL : Antoine ORCIL

Référent CCSRA : Alice SIMAILLEAU

ACTION 1 Accompagner la pratique du compostage et la gestion sur place des déchets verts de jardin.

1a Développer la communication grand-public autour du compostage et du tri des biodéchets

Objectifs du projet

Développer avec la CCSRA les actions de communication qui permettent aux habitants d'être régulièrement sensibilisés à l'intérêt de la prévention des déchets (dont le compostage). La généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les détenteurs de biodéchets sera effective au 31 décembre 2023, CCSRA devra avec l'aide du CPIE communiquer sur les dispositifs et solutions mis en place pour y parvenir et accompagner les habitants du territoire.

- Faciliter et accompagner la compréhension des habitants de la réglementation à venir au 1 janvier 2024.
- Rendre visible les aides mises en place par Sud Retz Atlantique

Le projet :

Le compostage est une composante de la prévention des déchets. Le CPIE propose de collaborer avec la CCSRA pour communiquer sur le compostage, répondre aux questions des habitants lors d'événementiels :

Deux types d'événementiels seront privilégiés :

- Les événements à vocation nationale ou européennes auxquels la CCSRA participera : Semaine du compostage de proximité, semaine européenne de réduction des déchets...
- Les événements locaux dans lesquels la CCSRA souhaitera présenter un stand : Forum des associations, vide grenier, bourses aux plants, autres ...

Le CPIE propose une participation à 1 événement par an.

Rôle de la Communauté de Communes :

- Définir les événementiels auxquels elle souhaite participer pour communiquer sur la prévention des déchets et plus particulièrement sur le compostage.
- Assurer le portage politique et technique des actions de communication
- Co construire avec le CPIE le contenu et le déroulement des actions mises en œuvre localement dans le cadre d'un événement national ou international dans lequel elle souhaite s'intégrer.
- Co construire avec le CPIE le contenu du stand dans le cadre d'un événement local.

Rôle du CPIE :

- Être force de proposition pour bâtir le déroulement et les contenus des actions.
- Participer à la préparation des actions
- Assurer une présence physique lors des actions. Être structure ressource pour toutes les questions ou interventions sur le thème des biodéchets.

- Proposer des supports adaptés aux actions : composteurs, lombricomposteurs, fiches techniques...

Résultats attendus

Indicateurs

1b Développer le compostage individuel des biodéchets et la gestion sur place des déchets verts de jardin via la formation

Objectif du projet :

Permettre aux habitants qui le souhaitent de se former à la pratique du compostage et aux techniques de gestion de proximité des déchets verts. La pratique du compostage individuel n'est pas compliquée mais requiert quelques règles de base qui s'acquièrent facilement en 3h30 de formation théorique et pratique. Le CPIE a conçu un module de formation, conforme au Référentiel ADEME et l'a déjà testé et généralisé. La formation devra permettre de lever les freins liés à une méconnaissance.

Le projet :

Le CPIE propose de planifier deux formations par an sur 3 ans sur le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Le CPIE assure la conception, la réalisation et l'évaluation de la session de formation.

L'implication de la commune est indispensable à la réussite de la formation : Mobilisation du tissu associatif local (en particulier jardiniers, parents d'élèves...) et diffusion formelle et informelle de la formation (bulletin municipal, affiche et dépliants à déposer dans la commune, relais de type « bouche à oreilles » par les élus municipaux).

Ces temps de formation permettront de présenter les dispositifs d'aides proposées par la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Rôle de la Communauté de Communes :

- Concevoir l'affiche spécifique à chaque session et les communiquer à chaque communes au moins trois mois avant la session.
- Faire la promotion de ces formations à l'échelle communautaire et auprès des communes : Conseils Communautaires, Bulletins communautaires, site internet, calendrier des formations...
- Mettre à disposition du CPIE les informations techniques et pratiques quant à la pratique du compostage : Comment acquérir un composteur, chiffres de caractérisation et/ ou de tonnage.
- Informer le CPIE des modes de traitement et des évolutions concernant les ordures ménagères et les biodéchets sur le territoire de la CCSRA

Rôle de la Commune accueillant la session de formation :

- Désigner un élu référent, interlocuteur de la CCSRA et du CPIE
- Mettre à disposition une salle pour la formation

- Proposer une date pour la formation
- Proposer un site proche de la salle pour la partie pratique.
- Faire la promotion de la formation : Bulletin municipal, impression et diffusion des affiches et dépliants dans les commerces et espaces communaux, diffusion orale par les élus municipaux, informer et impliquer le tissu associatif et éducatif communal.

Rôle du CPIE :

- Préparer avec la CCSRA la planification globale des formations.
- Préparer avec l'élu référent communal le déroulement de la session en particulier les lieux prévus pour la partie théorique et pratique.
- Animer les sessions de formation. Le CPIE veillera en particulier à être autonome au niveau des supports de formation (ordinateur, vidéo – projecteurs, outils, ...)
- Evaluer et faire un bilan de son action.

Calendrier de réalisation (exemple) :

	2023		2024		2025	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Semaine du compostage						
Semaine européenne des déchets						
Formation compostage	1	1	1	1	1	1

Résultats attendus

- Une participation d'au moins 10 habitants par session de formation soit environ 60 personnes formées sur 3 ans.

Référent CPIE LGL : Antoine ORCIL

Référent CCSRA : Alice SIMAILLEAU

PROJET 2 Développer la valorisation des biodéchets issus de lieux collectifs et accompagner la mise en place de sites de compostage partagé (pied d'immeuble)

Objectif du projet

CCSRA souhaite apporter une solution de tri à la source aux habitants qui ne disposent pas de l'espace suffisant pour un compostage individuel dans les meilleures conditions.

- Détourner des ordures ménagères la part fermentescible
- Obtenir une diminution significative du poids des ordures ménagères
- Démultiplier les individus qui dans ces contextes collectifs seront sensibilisés
- Se mettre en conformité avec la réglementation (Loi AGEC, échéance 2024).

Le projet

Le territoire de la CCSRA est principalement rural. La majorité des habitants disposent d'espaces de jardins permettant la pratique du compostage individuel. Cette pratique demeure la plus simple et doit rester la règle pour le détournement des biodéchets par compostage des ordures ménagères. Cependant une fraction de la population ne dispose pas d'espace personnel pour composter ; Le compostage dit partagé ou « en pied d'immeuble » est une solution pragmatique et efficace pour ces habitants.

Pour qu'il soit réussi, ce type de compostage nécessite :

- Un noyau d'habitants volontaires et intéressés
- Un équipement de compostage adapté
- Un accompagnement du groupe de volontaires par un Maître composteur
- Un approvisionnement fiable de matériaux structurant (broyat)

Le CPIE propose d'accompagner la CCSRA à mettre en place ces premiers projets de compostage partagés pour les années 2023, 2024, 2025 dans la continuité de la précédente convention de partenariat.

Moyens

La CCSRA s'est fixé comme objectif d'accompagner deux projets de compostage partagé en logements collectifs par an.

Rôle de la Communauté de Communes :

- Identifier les zones urbaines de son territoire potentiellement favorables au compostage partagé.
- Faciliter l'émergence de projets de compostage partagé en communiquant sur ce sujet dans les zones identifiées.
- Mettre à disposition des équipements adaptés et du structurant de qualité pour une pratique du compostage partagé par les habitants

Rôle du CPIE :

Accompagner la CCSRA pour faciliter l'émergence de projets de compostage partagé :

- Participer à l'identification des sites favorables et à la communication sur le sujet.
- Organiser les réunions de travail pour définir l'organisation avec les habitants (et bailleurs sociaux le cas échéant)
- Faire des propositions d'équipements adaptés
- Accompagner la CCSRA à la conception de bac collectif avec le service bâtiment.
- Former les habitants (formation « Référent de site » conforme au référentiel ADEME)
- Assurer un suivi de bon fonctionnement

RESULTATS ATTENDUS :

Rendre visible et accessible la pratique du compostage partagé sur le territoire Sud Retz Atlantique. Répondre à la demande des usagers.

INDICATEURS :

Mise en place des sites, nombre de foyers participants.
Nombre de nouvelles demandes/an
Mesure de la part de putrescibles dans les OMR.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Référent CPIE LGL : Antoine ORCIL

Référent CCSRA : Alice SIMAILLEAU

PROJET 3 Accompagner les « Gros producteurs » dans leurs obligations de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri à la source des biodéchets

3A. Garantir la phase « suivi de projet » dans les projets de compostage collectifs au sein des Etablissements recevant du public (ERP).

Objectif du projet

Au 1^{er} janvier 2023, l'obligation de tri s'applique dorénavant aux établissements de restauration qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an. Le précédent accompagnement du CPIE a permis d'effectuer un travail de diagnostic et d'accompagnement des ERP pour détourner des ordures ménagères les biodéchets sur le territoire de la Communauté de commune.

10 établissements ont mis en œuvre un compostage sur site et sont en phase de suivi (3) (via la convention CPIE 2019/2022).

La CCSRA souhaite poursuivre l'accompagnement des ERP/restauration non commerciale et garantir la phase de suivi de la mise en œuvre.

Le projet

Garantir cette phase de suivi est indispensable pour garantir la durabilité des projets et des sites équipés. Le CPIE propose de garantir le suivi des projets en ERP en consacrant 6 jours de travail par an sur les 10 établissements. Chaque année, une rencontre sur chaque site devrait entretenir la dynamique du projet.

Rôle du CPIE

- Disponibilité assistance téléphonique
- Organiser une visite sur site par an systématique
- Déplacement sur site en cas de dysfonctionnement
- Propositions et conseils d'ajustements du projet en fonction des difficultés éventuelles rencontrés
- Accompagnement pour une utilisation appropriée du compost
- Mise en réseau, valorisation des action et retour d'expérience des sites équipés.

Rôle de la Communauté de Communes :

- Faire réseau : maintenir le contact avec les ERP accompagnés.
- Informer les ERP de la démarche mise en œuvre. Faciliter ainsi l'implication de l'établissement pour s'engager dans le tri et la valorisation des biodéchets.
- Organiser des temps collectifs ?

RESULTATS ATTENDUS :

Améliorer la pratique du compostage sur des sites existants. Garantir la pérennité des projets.
Répondre aux besoins et à la demande des structures.

3B. Assistance à CCSRA dans projet de compostage collectif et en entreprise

Contexte du projet

Au 1^{er} janvier 2023, aucune étude n'a été conduite quant au gisement de biodéchets produit par les autres « Gros producteurs », à savoir, les restaurants commerciaux et les commerces alimentaires, collectés par le service public.

Le PLPD prévoyait l'accompagnement des restaurants collectifs non commerciaux en priorité (2019-2020-2021-2022-2023) et des restaurants collectifs et des commerces alimentaires à partir de 2022. La communauté de communes souhaite proposer un accompagnement pour tous les producteurs, hors ménages, qui sont collectés par le service public en mélange dans les ordures ménagères résiduelles :

- Les restaurants commerciaux,
- Les commerces alimentaires,
- Les campings.

Projet

Le projet n'est assez avancé pour l'intégrer en 2023 à la présente convention. Un travail d'enquête auprès d'un panel d'entreprises pour évaluer les besoins d'accompagnement, s'il y en a, s'avère nécessaire au préalable. Au besoin, un avenant à la convention sur ce sujet pourra être envisagé pour 2024 et 2025.

Référent CPIE LGL : Antoine ORCIL

Référent CCSRA : Alice SIMAILLEAU et Patrice Blanchard

PROJET 4 Animer des temps de formation pour les services techniques intercommunaux pour une gestion écologique et raisonnée des espaces verts

Objectif du projet

Permettre aux élus et aux équipes responsables de la gestion des espaces verts de se réunir et d'échanger sur leurs pratiques. Ces formations devront permettre aux participants de recueillir des informations utiles à l'évolution de leurs pratiques quotidiennes en matière de gestion des Déchets Verts.

Moyens

CCSRA souhaite organiser 2 demi-journées de formation par an. Chaque formation permettant d'accueillir 15 participants.

Rôle de CCSRA

- Déterminer le ou les lieux des demi – journées.
- Gérer les inscriptions
- Proposer une salle de formation
- Mettre à disposition du CPIE les informations quant aux pratiques des équipes espace-vert

Rôle du CPIE

- Préparer avec la CCSRA la conception (2023) puis la planification globale des formations (2024 et 2025).
- Animer les sessions de formation.
- Evaluer et faire un bilan de son action.
- Conception avec CCSRA du contenu et déroulé de la formation : Apports règlementaires, contextuels et techniques, visite de sites, témoignages, mise en pratiques.

Résultats

- Echange de pratiques, coopération, évolution des pratiques d'entretien.
- Réduction des apports déchet-vert de communes en déchèterie.

Indicateur

DESIGNATION	2023	2024	2025	TOTAL
	Coût	Coût	Coût	
Action 1 - Accompagner la pratique du compostage et la gestion sur place des déchets verts de jardin				
1a - Développer la communication grand-public autour du compostage et du tri des biodéchets				
Participation à 1 évènementiel/an	774.00 €	783.00 €	792.00 €	2 349 €
1b - Développer le compostage individuel des biodéchets et la gestion sur place des déchets verts de jardin via la formation				
Planification, coordination et bilans avec la CCSRA	258.00 €	261.00 €	264.00 €	783 €
Préparation et animation de la session de formation (2 formations/an)	1 032.00 €	1 044.00 €	1 056.00 €	3 132 €
SOUS-TOTAL	2 064.00 €	2 088.00 €	2 112.00 €	6 264 €
Action 2 - Développer la valorisation des biodéchets issus de lieux collectifs et accompagner la mise en place de sites de compostage partagé (pied d'immeuble)				
Accompagnement à la mise en place de 2 sites de compostage partagé/an	5 160.00 €	5 220.00 €	5 280.00 €	15 660 €
SOUS-TOTAL	5 160.00 €	5 220.00 €	5 280.00 €	15 660 €
Action 3 - Accompagner les "gros producteurs" dans leurs obligations de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri à la source des biodéchets				
3A - Garantir la phase "suivi de projets" dans les projets de compostage collectifs au sein des établissements recevant du public (ERP)				
Accompagnement et suivi des 10 établissements dotés d'un équipement de compostage depuis 2019 6 jours/an à répartir sur les établissements en fonction des besoins	3 096.00 €	3 132.00 €	3 168.00 €	9 396 €
SOUS-TOTAL	3 096.00 €	3 132.00 €	3 168.00 €	9 396 €
Action 4 - Animer des temps de formation pour les services techniques intercommunaux pour une gestion écologique et raisonnée des espaces verts				
Organisation de 2 demi - journées de formation par an en 2024 et 2025				
Conception avec les services techniques en 2023 : recensement des besoins et propositions	1 032.00 €			1 032 €
Planification, coordination et bilans avec la CCSRA	516.00 €	261.00 €	264.00 €	1 041 €
Préparation et animation de la session de formation (2 formations/an)		1 044.00 €	1 056.00 €	2 100 €
SOUS-TOTAL	1 548.00 €	1 305.00 €	1 320.00 €	4 173 €
TOTAL	11 868.00 €	11 745.00 €	11 880.00 €	35 493.00 €

	2023	2024	2025
--	------	------	------

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAVALAUD,
Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : CONVENTION AVEC LE CPIE : GESTION DE PROXIMITE DES BIO DECHETS

Le tri des déchets organiques deviendra obligatoire pour les professionnels, les collectivités locales, les industriels et les particuliers à compter du 31 décembre 2023. Ainsi, tous les citoyens devront se mettre au compostage. Cette disposition issue de la loi anti-gaspillage de 2020 a pour but de valoriser des déchets qui perdent toute leur utilité en partant à la poubelle.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) assure depuis plusieurs années des missions de communication et d'information pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

La dernière convention s'est terminée en 2022.

Il est proposé de signer une nouvelle convention pour 3 ans (2023 à 2025) avec 4 projets qui correspondent au programme du plan local de la prévention des déchets (PLPD) :

PROJET 1 Accompagner la pratique du compostage et la gestion sur place des déchets verts de jardin.

PROJET 2 Développer la valorisation des biodéchets issus de lieux collectifs et accompagner la mise en place de sites de compostage partagé (pied d'immeuble).

PROJET 3 Accompagner les « Gros producteurs » dans leurs obligations de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri à la source des biodéchets.

PROJET 4 Animer des temps de formation pour les services techniques pour une gestion écologique et raisonnée des espaces verts.

Le montant pour l'ensemble des projets est de :

- 2023 : 11 868 €
- 2024 : 11 745 €
- 2025 : 11 880 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les termes de la convention 2023 – 2025 avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230614-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-06-2023

Publication le : 14-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : TARIFICATION – PISCINE LE CHÂTEAU D'Ô

Monsieur le Président présente à l'assemblée les tarifs pour l'accès au site du Château d'Ô à compter du 1^{er} juin 2023 :

Tarifs des entrées TTC		
	Prix CCSRA	Prix hors CCSRA
Entrée simple tarif enfant (jusqu'à 5 ans)	Gratuit	Gratuit
Entrée simple tarif jeune (à partir de 6 ans)	1.70 €	1.70 €
Entrée simple tarif adulte (à partir de 18 ans)	2.70 €	2.70 €
Carte 10 entrées tarif jeune (à partir de 6 ans)	14.00 €	14.00 €
Carte 10 entrées tarif adulte (à partir de 18 ans)	23.00 €	23.00 €
Carte permanente tarif jeune (à partir de 6 ans)	39.00 €	39.00 €
Carte permanente tarif adulte (à partir de 18 ans)	57.00 €	57.00 €
Carte familiale (3 enfants et +) * sur présentation du livret de famille	75.00 €	75.00 €
Entrée simple colonie/centre aéré	1.30 €	1.50 €

Tarifs des activités TTC			
	La séance	Le forfait 10 séances	Hors CCSRA
Apprentissage de la natation	12.00 €	100.00 €	100.00 €
Aquagym	10.00 €	80.00 € 5 séances à 40.00 €	80.00 € 5 séances à 40.00 €
	La séance	Le forfait	Hors CCSRA
Plongée (baptême de 30 minutes)		20.00 €	20.00 €
	La séance	Le forfait saison	Hors CSSRA
Perfectionnement jeune (de 6 à 17 ans)		45.00 €	55.00 €
Perfectionnement adulte (à partir de 18 ans)		55.00 €	60.00 €
Ecole de natation		40.00 €	40.00 €
Jardin aquatique		40.00 €	40.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les tarifs de la piscine le Château d'Ô à compter du 1^{er} juin 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.



Le Président,
Laurent ROBIN

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230613-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE – MISE A DISPOSITION DE COULOIR D'EAU – PISCINE LE CHATEAU D'O et L'OCEANE - TARIFICATION

Dans le cadre des activités organisées par l'animation sportive départementale et des stages de natation auprès des enfants âgés entre 7 et 11 ans, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique met à disposition un couloir de natation de la piscine « le Château d'O » et l'« Océane » et assure la surveillance du bassin.

En contrepartie, le département verse une participation financière à la Communauté de communes.

Sur proposition de la commission Sports,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

➤ **FIXE** le tarif de mise à disposition des couloirs d'eau et des surveillants comme suit : **2 €** la séance et par enfant.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN

Le Pré:
Laurer



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230613-9-DE

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVALD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAVALD,
Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : MISE A DISPOSITION DE COULOIRS D'EAU POUR LES COLLEGES ET LYCEES – PISCINES LE CHATEAU D'O et L'OCEANE- TARIFICATION

Monsieur Le Président expose que, dans le cadre des activités physiques et sportives pratiquées par les élèves des collèges et lycées privés et publics sous contrat, et de leurs associations sportives, le Conseil Départemental/la Région, les propriétaires d'équipements et les établissements scolaires, signent une convention qui fixe les conditions de mise à disposition des équipements sportifs.

1- Pour les collèges

Le conseil départemental verse au propriétaire ou gestionnaire des équipements sportifs, les sommes dues au titre de sa participation, calculées sur la base des tarifs approuvés par le conseil départemental et du nombre d'heures réalisées d'utilisation des équipements sportifs.

Le tarif horaire d'utilisation des équipements sportifs est :

- Piscine par couloir de 25 mètres : **16 € nets**

2- Pour les lycées

Le propriétaire facture à l'établissement privé sous contrat d'association les frais d'utilisation des installations sur la base des horaires applicables revue en 2021.

Le tarif est :

- Piscine par couloir de 25 mètres : **16,01 € nets pour l'année 2022 et 16,48 € nets pour l'année 2023**

Sur proposition de la commission Sports,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE** les tarifs de mise à disposition des couloirs d'eau comme suit :

Pour les lycées : 16,01 € nets pour l'année 2022 et 16,48 € nets pour l'année 2023.

Pour les collèges : 16 € nets pour l'année 2023.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20230613-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 31 mai 2023**

Date de la convocation : 25 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD *de Corcoué-sur-Logne* ;
 M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU *de La Marne* ;
 Mme Jacqueline BOSSIS, Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, Mme Yveline JAUNET *de Legé* ;
 M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, Mme Nathalie DEJOUR, M. Daniel JACOT, Mme Laura GLASS, M. Antoine MICHAUD,
 Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, Mme Laurence FLEURY *de Machecoul –Saint-Même* ;
 M. Christian GAUTHIER, Mme Anne POTIRON *de Paulx* ;
 M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN *de Saint-Etienne-de-Mer-Morte* ;
 Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint-Mars-de-Coutais*.

Etaient excusés :

M. Jean CHARRIER, *de Saint-Mars-de-Coutais*,
 M. Thierry GRASSINEAU, *de Legé* qui donne pouvoir à Laurence DELAUAUD,
 Mme Flore GOUON, *de Touvois*,
 M. Alban SAUVAGET, *de Corcoué-sur-Logne*.

Assistait également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX *Directeur Général des Services* ; M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, M. Bernard ROMSEE, *Directeur des Services Techniques*

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne POTIRON, *de Paulx*

OBJET : PISCINES LE CHATEAU D'Ô et L'OCEANE – GRATUITÉ DES ENTRÉES

Monsieur le Président expose, sur proposition de la commission Sport/Espaces Aquatiques réunie le 27 octobre 2021, d'acter la reconduction des pratiques exercées pour les deux établissements, L'Océane et le Château d'Ô, comme suit :

1- **Gratuités pour évacuation d'urgence des bassins des espaces aquatiques Sud Retz Atlantique**

Il est remis une entrée gratuite aux personnes ayant validé leur titre d'accès.

2- **Bons « entrée gratuite » pour les écoles (fêtes de fin d'année)**

La CCSRA offre 10 bons d'entrée gratuite (enfant) aux écoles de la communauté de communes fréquentant les espaces aquatiques dans le cadre des activités scolaires qui en font la demande pour leurs fêtes des écoles.

3- **Bons « entrée gratuite » pour les mairies (accueil nouveaux habitants)**

1 bon par famille est offert par la CCSRA à l'occasion des cérémonies d'accueil des nouveaux arrivants organisées par les communes de la CCSRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

➤ **APPROUVE** la gratuité des entrées pour les piscines communautaires dans les cas suivants :

- Gratuités pour évacuation d'urgence des bassins des piscines
- Bons « entrée gratuite » pour les écoles (fêtes de fin d'année)
- Bons « entrée gratuite » pour les mairies (accueil nouveaux habitants)

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à cette affaire.

Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20230613-10-DE

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023